

**ASSEMBLÉE NATIONALE**27 janvier 2026

---

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ  
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

Adopté

N° CE128

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Battistel, rapporteure et M. Bolo, rapporteur

---

**ARTICLE 7**

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« c) À l'article L. 531-6, les mots : « à la section 3 du chapitre I<sup>er</sup> du titre II » sont remplacés par les mots : « au chapitre II du titre IV ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination, qui tire les conséquences de la suppression du titre II du livre V, traitant des installations concédées, et de la reprise des dispositions de la section 3 de son chapitre I<sup>er</sup>, relatives à l'occupation ou la traversée des propriétés privées, au chapitre II du nouveau titre IV.